

BARRIERE, Jean-Jacques (ARS-OC/DTARS-11/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS)

De: ROUX Isabelle <isabelle.roux@onf.fr>
Envoyé: lundi 17 janvier 2022 17:40
À: BARRIERE, Jean-Jacques (ARS-OC/DTARS-11/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS)
Objet: Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection des captages - Cuxac Cabardès

Bonjour,

Faisant suite à votre courrier en date du 16 novembre 2021 (réf. PSPE/JJB/02-2021), et après lecture des documents, les périmètres de protection immédiat et rapproché tels qu'ils y sont décrits, entravent peu la gestion courante des forêts relevant du régime forestier (forêt communale de Cuxac Cabardès et forêt domaniale de la Loubatière).

En conséquence, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Cordialement,

Isabelle Roux

Gestionnaire foncier

Agence Territoriale Ariège - Aude - Pyrénées Orientales

61, avenue Georges Guille - CS 20055 –

11890 CARCASSONNE Cedex 09

Tél : 06 23 54 47 47

www.onf.fr

